



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°102 /2017 DU 14 NOVEMBRE 2017

Modifiant la délibération n°019/2017 du 21 mars 2017 approuvant le projet d'aménagement d'un terrain sportif à Maracana dans la commune de Pirae et son plan de financement.

Date de convocation : 8 novembre 2017	L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.															
Date d'affichage : 8 novembre 2017	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.															
Date d'affichage du compte-rendu : 15 novembre 2017	Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE ont été désignées pour remplir cette fonction.															
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>09</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	22	PROCURATION	09
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	22															
PROCURATION	09															
La délibération est adoptée à l'unanimité.																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Félix ATEM
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO		X	Eliane LECHENE
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU		X	Turere FOLIAKI
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	Raiarii TETOOFA
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	22	11	9 procurations

DELIBERATION N°102/2017 DU 14 NOVEMBRE 2017

Modifiant la délibération n°019/2017 du 21 mars 2017 approuvant le projet d'aménagement d'un terrain sportif à Maracana dans la commune de Pirae et son plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete ;
- VU la délibération n°019/2016 du 21 mars 2017 modifiée approuvant l'aménagement d'un terrain sportif à Maracana dans la commune de Pirae et son plan de financement ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

A la suite de la première édition du « Budget participatif » de la commune de Pirae, le projet d'aménagement d'un terrain sportif à Matatevai, dit « Maracana », a été retenu. Fortement plébiscité, cette opération s'inscrit de surcroît dans un projet global de redynamisation des quartiers.

Le conseil municipal a ainsi déposé une demande de financement au Contrat de Ville 2017 et auprès du Sénateur Nuihau LAUREY dans le cadre de sa dotation parlementaire.

Approuvés par délibération le 21 mars 2017, l'opération et le plan de financement prévisionnel ont ensuite été modifiés en mai dernier pour prendre en compte le taux accordé par le Contrat de ville.

Toutefois, après constatation d'une erreur matérielle de conversion de la dotation parlementaire, il convient de modifier à nouveau le plan de financement et de moduler les taux de participation inhérents.

Après en avoir délibéré en sa séance du 14.11.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de la délibération n°019/2017 du 21 mars 2017 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total de l'opération (TTC)	10 854 328 Fcfp (100%)	»
Participation du Contrat de Ville 2017	3 256 298 Fcfp (30 %)	
Participation de la Dotation parlementaire du Sénateur N.LAUREY	2 237 470 Fcfp (20,61%)	
Fonds propres de la commune	5 360 560 Fcfp (49,39%)	

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le Directeur Général des services, le Chef de service du cadre de vie et le Chef de service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le... 17/11/2017 et publication du ... 17/11/2017

